

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21/09/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	9	15

Vote
A l'unanimité
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture de Vannes

Le :

Et publication ou notification du :

L'an 2026, le 21 septembre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de LIZIO s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame GUILLERME Gwen, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 14/09/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 14/09/2026.

Présents : Mme GUILLERME Gwen, Maire, Mme ROBERT Emmanuelle, M. BOURY Pascal, M. BURBAN Sébastien, Mme BOURION Béatrice, M. CHEMINEL Loïc, Mme DEROCHE Rachel, M. GUILLAUME Romain, M. VAILLANT Fabien.

Absents excusés ayant donné procuration :

Mme THIRIOT Corinne à Mme ROBERT Emmanuelle, Mme JUIN Emeline à M. BURBAN Sébastien, Mme VAILLANT Monique à Mme Gwen GUILLERME, M. CADIEU Jimmy à M. GUILLAUME Romain, M. COURANT Anthony à M. VAILLANT Fabien, Mme TISON Virginie à Mme DEROCHE Rachel.

A été nommée secrétaire : Mme BOURION Béatrice

2026-094 – TARIF POUR LA PARTICIPATION ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2027

Madame le Maire fait savoir que la PAC (participation d'assainissement collectif) a été créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative 2012-354 du 14 mars 2012. Elle remplace la PRE à compter du 1^{er} juillet 2012.

Cette participation est justifiée par l'économie que le raccordement au réseau d'eaux usées procure au propriétaire de l'immeuble. Elle ne peut représenter plus de 80 % du cout d'un assainissement individuel. Le redevable est le propriétaire de l'immeuble raccordé. Elle est instituée par délibération du Conseil Municipal et prend effet dès que celle-ci est exécutoire.

Le Conseil Municipal, après discussion et délibération, décide de fixer à 1 300.00 euros le montant de la participation pour assainissement collectif (P.A.C.) pour l'année 2027. Le fait générateur est la date de raccordement au réseau collectif.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme

En mairie, le 22/09/2026

Madame Gwen GUILLERME
Maire de Lizio